



Direction de la santé
Bureau de veille sanitaire

Surveillance et veille sanitaire en Polynésie française

Données du 17 au 30 juin 2019 (semaines 25 et 26)
Communiqué de presse

La surveillance des maladies infectieuses en Polynésie française est effectuée chaque semaine par la déclaration volontaire des médecins sentinelles et des laboratoires.

Evolution du nombre de cas déclarés, par pathologie

Pathologie	Activité	Evolution
Dengue	Épidémique	↗
Grippe	Faible	→
Leptospirose	Élevée	→
Diarrhée	Faible	↗

Dengue

- Epidémie de dengue 2 depuis le 10 avril 2019

Au 08/07/2019, 144 cas autochtones et 2 cas importés de dengue 2 ont été confirmés depuis début 2019.

- Tahiti est en phase d'épidémie : les communes touchées sont Mahina, Arue, Papeete, Pirae, Faa'a, Punaauia, Paea, Papenoo, Hitiaa, Tiarei, Mataia, Papeari, Afaahiti-Taravao, Vairao et Taurira.
- Trois îles sont en phase d'alerte : Moorea (Papetoai), Bora-Bora (Vaitape et Faanui), Nuku-Hiva (Taiohae).

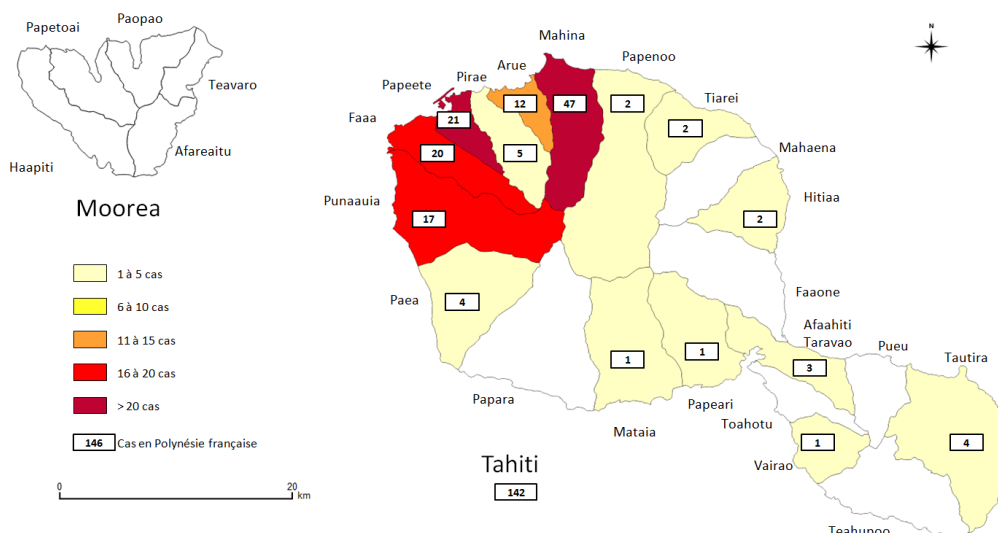
La dengue de type 2 n'ayant pas circulé dans le Pays depuis l'an 2000, la population est faiblement immunisée et l'épidémie pourra être de grande ampleur. Les personnes de moins de 20 ans ou arrivées en Polynésie française après 2000 sont les plus à risque d'être infectées.

Au-delà des actions de lutte anti-vectorielle mises en œuvre par la Direction de la santé (Centre d'hygiène et de salubrité publique) avec la collaboration des communes, chacun peut être acteur pour limiter l'ampleur de cette épidémie par les actions suivantes :

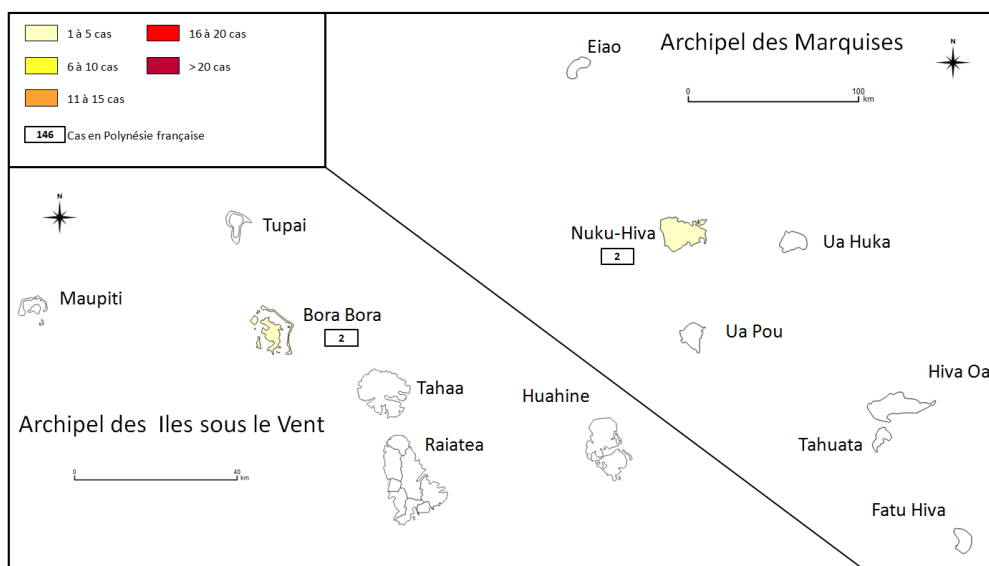
- 1) Pour ne pas être infecté :
 - éliminez chaque semaine les gîtes larvaires autour de votre domicile et de votre lieu de travail
 - protégez-vous des piqûres de moustiques (répulsifs, moustiquaire, diffuseurs...)
- 2) Si vous avez de la fièvre supérieure à 38°C, consultez un médecin. Ceci est d'autant plus important si vous venez de Tahiti et vous rendez dans une autre île de Polynésie française, non touchée par ce virus.
- 3) Si vous avez la dengue :
 - protégez-vous des piqûres de moustiques pendant 10 jours
 - limitez vos déplacements, pour ne pas contaminer d'autres zones géographiques.



Nombre de cas de dengue 2 du 10 février au 8 juillet 2019
dans les Iles du Vent par commune



Nombre de cas de dengue 2 du 10 février au 8 juillet 2019
dans les Iles sous le Vent et l'archipel des Marquises



- Bilan de la quinzaine

Semaine	Quinzaine 25-26	Depuis la semaine 6
Dengue non typée	12	76
Dengue 1	24	235
dont hospitalisé	0	13
dont cas sévères	0	0
Dengue 2	44	146
dont < 20 ans	26 (59%)	95 (65%)
dont hospitalisé	0	8
dont cas sévères	0	0

Lutte contre la dengue

Tous les sérotypes de dengue circulent dans la zone Pacifique. Pour lutter contre les épidémies suite à l'introduction de nouveaux virus, **l'élimination des gîtes larvaires doit être continue** en supprimant ou protégeant toute zone de stagnation d'eau douce une fois par semaine.

La Direction de la santé invite les personnes à consulter rapidement un médecin en cas de fièvre supérieure à 38,5°C d'apparition brutale et de douleurs musculaires et articulaires. La consultation permettra de confirmer le diagnostic et de prendre l'ensemble des mesures de lutte contre les moustiques porteurs du virus sur le terrain.

Grippe

- Activité grippale : le nombre de syndromes grippaux est en augmentation par rapport à la quinzaine précédente ; 133 cas (52 en semaine 25 et 81 en semaine 26) ont été déclarés par les médecins sentinelles.
- Un prélèvement positif de grippe B a été déclaré en semaine 26.

Leptospirose

Onze cas de leptospirose ont été déclarés durant cette quinzaine : cinq cas en semaine 25 et six en semaine 26. Dix cas ont pu être investigués : les facteurs de risque identifiés sont le jardinage/fa'a'apu, la randonnée, la marche pieds nus, le contact avec de l'eau boueuse et les travaux sur des chantiers boueux sans protection suffisante. Quatre cas ont nécessité une hospitalisation en réanimation.

Recommandations

- **le jardinage / fa'a'apu** est un facteur de risque de la leptospirose. Porter des gants et des chaussures fermées
- porter des bottes / cuissardes lors de la pêche en eau douce
- protéger les plaies avec un pansement imperméable
- limiter tous les contacts avec la boue et l'eau douce trouble : ne pas marcher pieds-nus ou en savates dans les flaques et eaux stagnantes, ne pas se baigner en eau trouble et aux embouchures des rivières
- dératiser et contrôler la pullulation des rongeurs par la gestion des déchets
- après une exposition à risque, laver et désinfecter les plaies
- consulter un médecin en urgence dès les premiers signes.

Diarrhée

Le nombre de cas déclarés s'élevait à 93 (59 cas en semaine 25 et 34 cas en semaine 26) dont 40% d'enfants de moins de 4 ans. L'activité est en augmentation dans le réseau sentinelle par rapport à la quinzaine précédente.

Recommandations

- lavage des mains fréquent, et notamment après être allé aux toilettes
- dans l'entourage d'une personne malade, nettoyage-désinfection quotidiens des toilettes et poignées de portes
- en cas de diarrhées et/ou vomissements, réhydrater la personne et consultez un médecin.

Gastro-entérite à Salmonelle

Durant cette quinzaine, 3 cas isolés de Salmonellose ont été déclarés. Deux en semaine 25 et un en semaine 26.

Recommandations

- Hygiène : lavage des mains après être allé aux toilettes.
- La consommation de plats préparés doit respecter les chaînes du chaud (maintenir à +65°C avant de les servir) et du froid (entre 0°C et +4°C).
- Les volailles doivent être consommées bien cuites.
- Les œufs doivent être consommés de préférence bien cuits. Les préparations à base d'œufs non cuits doivent être réalisées avec des œufs dont la provenance est connue, le moins longtemps possible avant leur consommation et maintenues à +4°C.

Bureau de veille sanitaire

Tél : 40 48 82 01

Fax : 40 48 82 12

Email : veille@sante.gov.pf